

A LE PLESSIS BOUCHARD, le 03 août 2021

**à l'attention des familles et visiteurs**

**Objet :** Information sur la mise en place d'un pass sanitaire au sein des établissements médico-sociaux

Madame, Monsieur,

Suite aux mesures annoncées par le Président de la République le 12 juillet 2021, dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, un projet de loi adopté par les parlementaires le 25 juillet 2021, vient acter les mesures relatives à l'extension du pass sanitaire et à sa mise en place au sein des établissements médico-sociaux.

Les mesures contenues dans ce texte entreront en vigueur dès la promulgation de la loi, qui devrait intervenir après le 5 août, date à laquelle le Conseil constitutionnel aura rendu son avis sur le texte. Certaines dispositions seront ensuite précisées dans des décrets d'application et des protocoles.

L'article 1 du projet de loi prévoit l'extension du pass sanitaire à un grand nombre d'établissements recevant du public dont les EHPAD. Ainsi, le pass sanitaire sera demandé aux personnes accompagnant ou rendant visite aux personnes accueillies dans nos résidences.

Pour être en conformité avec l'exigence du pass sanitaire, il conviendra de présenter :

- Soit un examen de dépistage virologique ne concluant pas à une contamination par la COVID-19,
- Soit un justificatif de statut vaccinal concernant la COVID-19,
- Soit un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la COVID-19.

Le justificatif pourra être présenté sous forme papier ou numérique et contenir uniquement les données strictement nécessaires à l'exercice du contrôle.

Pour éviter de présenter le pass sanitaire à chaque visite, vous avez la possibilité de nous autoriser à conserver le justificatif fourni lors de la première visite. Pour cela, nous vous invitons à nous renvoyer l'autorisation jointe au présent courrier.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la décision du Conseil Constitutionnel et des publications des décrets d'application concernant cette loi.

Nous vous remercions par avance de la compréhension de cette démarche et restons à votre disposition pour tout complément d'information

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération.

**Emmanuel POUGETOUX**  
Directeur



**AUTORISATION DE CONSERVATION D'UNE COPIE DU JUSTIFICATIF PASS SANITAIRE**

Je soussigné(e),  
Mr/Mme.....,  
visiteur de  
Mr/Mme.....,  
résident(e) de l'EHPAD LE GRAND CLOS  
à LE PLESSIS BOUCHARD (95130)

*Autorise la résidence à garder une copie du justificatif de conformité au pass sanitaire que je présenterai lors de ma première visite à l'EHPAD après l'entrée en vigueur de cette mesure dans le cadre de la loi relative à la gestion de la crise sanitaire.*

Fait à LE PLESSIS BOUCHARD le.....

Signature